



Commune de May-en-Multien
Seine-et-Marne

ATTESTATION DE NON ALLERGIE ALIMENTAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2022 - 2023

En raison des risques liés aux allergies alimentaires, nous vous demandons de bien vouloir remplir l'attestation ci-dessous pour assurer la sécurité et couvrir la responsabilité de chacun.

Je soussigné(e)
(Représentant 1 de l'enfant)

Je soussigné(e).....
(Représentant 2 de l'enfant)

Atteste (nt) sur l'honneur que mon enfant
né(e) le à
et domicilié(e) (adresse complète)
.....

N'est porteur d'aucune allergie ou intolérance alimentaire connue à ce jour. Par conséquent, il peut tout à fait accéder à la restauration scolaire et manger tout type d'aliment.

Fait à

Le

Signature des représentants de l'enfant